

---

---

**N° 95-0162 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Francheville - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue des Alouettes et appartenant à Mme Alex - Département de l'action foncière -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue du percement de la rue des Alouettes à Francheville, d'une parcelle de terrain de 803 mètres carrés dépendant de la propriété de madame Alex située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise moyennant le prix de 320 000 F admis par les services fiscaux ;

**B - Propose** d'approuver ce document en vue de la régularisation de cette affaire, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document en vue de la régularisation de cette affaire.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,